
PV n° 10-001 – C.Q – VAL

COMITE DE QUARTIER DU VAL D'ALBIAN

Réunion du vendredi 04 juin 2010

– Loisirs et Culture – 20 heures –

Participants

Bureau :

- M. BREGNIAS Jean-Claude,
- M. CARO Jean-Pierre, *excusé*
- M. CURAT Jean-Luc,
- M. FRUALDO Jean-Claude, *excusé*
- M. LETENDRE François,
- M. PERRIN René,
- M. VALLEPIN Claude.

Invités :

- M. DUEZ Claude, Président du Comité de Quartier Bourg,
- M. GRANDJEAN Gérard, Conseiller Municipal,
- Major RODDE J-P, Brigade de gendarmerie d' Orsay.

Membres :

- 30 personnes sur 54 inscrits dont 4 non inscrits.
-

Ordre du jour

Commission n° 1, Stationnement et Circulation - Evolution des suggestions proposées
J-CI. BREGNIAS

Commission n° 2, Z.A.C - Evolution des chantiers
R. PERRIN

Commission n° 3, A.D.S.L - Etat des lieux et solution
F. LETENDRE

Enquête sur les besoins des SACLAISIENS - Point sur l'orientation
J-CI. BREGNIAS

Le Grand Paris
J-CI. BREGNIAS

Divers - Enquêtes " bibliothèque – Mairie annexe", réunion du Comité, élargissement du bureau.
J-CI. BREGNIAS

Ouverture de la séance à 20h20.

M. Jean-Claude BREGNIAS, Président du C.Q Val d'Albian remercie l'assemblée pour leur participation !

Il déplore et regrette l'absence de **24** personnes inscrites.

Il rappelle qu'une réunion du Comité de Quartier est un lieu de communication, d'échange, de suggestion collectif et que cela doit se faire dans le respect de chacun.

En préambule de l'ordre du jour, une rapide présentation du rôle des Comités de Quartier est faite pour les nouveaux membres !

Commission n° 1, Stationnement et Circulation

Les dix suggestions validées le 24 novembre 2009 par le Comité ont été présentées au Conseil Municipal le 23 mars 2010 par Messieurs BREGNIAS Jean-Claude et PERRIN René.

La municipalité nous a communiqué les réponses suivantes :

- **Marquer les places de façon précise avec verbalisation des véhicules mal stationnés**

La municipalité demande de préciser les places !

Question : faut-il traiter l'ensemble du Val d'Albian ? Si l'opération est restreinte, la mise en œuvre peut se faire rapidement.

Réaction : il n'appartient pas au Comité de Quartier de définir les places à matérialiser, mais d'attirer l'attention de la municipalité sur les marquages qui s'effacent et de les faire respecter !

- **Modifier la vitesse maximum autorisée à 30 km/h pour toutes les rues du Val D'Albian**

La municipalité a signé un contrat de location pour deux radars. Ils seront placés dans différents points au Bourg et au Val d'Albian. Les données enregistrées (position, date, heure, vitesse) feront l'objet de statistiques et une décision sera prise.

- **Changer la priorité du square Racine en la donnant aux véhicules circulants sur le square et installation de panneaux « balise de priorité » sur toutes les rues débouchant sur le square.**

Les panneaux sont commandés et la modification sera faite courant 2010.

- **Lancer une étude complémentaire rue par rue pour l'installation de sens uniques avec la proposition d'un schéma d'ensemble**

La municipalité attend des propositions du C.Q.V.

Les membres de la commission vont associer les services municipaux (conseiller et police) dans leur travail. Il est envisagé d'inviter un responsable de la compagnie de transport en commun.

- **Installer un feu tricolore à l'entrée de la commune, carrefour de la Z.A.C, rue de Villeras avec limitation à 30 km/h**

L'entrée de la commune, rue de Villeras, sera sécurisée à la fin des travaux de la Z.A.C par un ralentisseur plate-forme (type Jouy en Josas).

Au même endroit, un aménagement paysagé en forme de demi-lune matérialisera l'entrée du Val d'Albian

- **Proposition de créer une commission pour étudier la problématique sécurité au sens large pour l'utilisation ou non du pont rue de Vauboyen**

La municipalité attire l'attention du Comité de Quartier sur l'accès des secours pour les personnes et les biens au bout de la Z.A.C.

Le bureau lancera la commission courant septembre 2010 et elle sera, sauf désistement, composée de :
Pilote : J-CI BREGNIAS, membres : FRUALDO Jean-Claude – CARO Jean-Pierre – BARDY Gérard – CARON Jean-Michel – DE CHIARA Raphaël – MEYER Nicolas.

- **Propose des contrôles plus fréquents des forces de l'ordre avec verbalisation des infractions, types : stop- vitesse – stationnement (soir & WE)**

La municipalité a informé le Major J-P RODDE (brigade d'Orsay) Les statistiques des radars permettront de mettre en place des actions .

Il est précisé que la police municipale verbalise en priorité les véhicules en stationnement gênant pour la sécurité et qu'il n'est pas question de verbaliser à tout va !

- **Propose le doublement du chemin piétonnier avec les vélos (couloirs séparés)**

La municipalité peut regarder la question, cependant, le chemin n'est pas très large pour faire 3 voies (2 voies vélos + 1 voie piétons)

- **Propose le rétablissement de la continuité du chemin promenade sécurisé**

La municipalité ne peut rétablir l'ancien passage qui devrait traverser l'école, par contre, il y aura continuité de cheminement en contournant l'école lorsque les travaux des logements sociaux seront terminés .

- **Le Comité de quartier demande une réunion d'information sur le projet Grand Paris**

Le sujet sera évoqué dans l'item de la Z.A.C.

En complément d'information, la municipalité a lancé une révision de toute la signalisation (panneaux) des rues de la commune (Bourg et Val)

Réaction de l'assemblée :

- *Rues Pasteur, Montaigne et Curie, la chaussée est dégradée par des nids de poule, certains trottoirs et bateaux sont détériorés, un regard avaloir est décelé, un affouillement de 80 cm de profondeur visible par un trou de 5 cm risque de s'effondrer, etc.*
- *Rues Montaigne, Pasteur et Curie, le stationnement des véhicules pose un gros problème de visibilité au niveau des Stops.*

- Rue de Villeras, les écoliers empruntant le bus sont obligés de se déplacer sur la chaussée (pas de trottoirs, pas d'éclairage public pour cet hiver, etc.)

Nous demanderons à la commission n° 1 – stationnement et Circulation d'inclure dans son travail le suivi des points évoqués

Major RODDE

Précise que ses personnels ne sont pas utilisateurs du pont rue de Vauboyen (venant d'Orsay)

L'ouverture du pont à la circulation peut engendrer une augmentation des flux de véhicules et des vitesses excessives dans la Z.A.C.

Suggère l'utilisation de plots hydrauliques (à télécommande) compte tenu que seule cette technique ne peut être neutralisée ou manœuvrée par des personnes indélicates.

Les vacances et les risques de cambriolage

La tendance actuelle est d'isoler sa propriété par une haie ou un mur opaque. Or, le problème majeur pour les voleurs repose sur les quelques secondes utilisées pour pénétrer dans le jardin. Passée cette difficulté, ils peuvent sans être vus fracturer une fenêtre ou une porte.

L'opération tranquillité vacances

Elle s'appuie sur un imprimé disponible à la mairie que les habitants doivent retourner à la brigade avant leur départ :

- ⇒ soit par courrier,
- ⇒ soit par télécopie au 01.60.19.74.99,
- ⇒ soit par courriel à l'adresse bta.orsay@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Tous les personnels de la brigade participent à cette opération.

Equipements pour lutter contre les cambriolages

- L'alarme sonore extérieure repose sur des règles administratives. Inconvénient : tout le monde s'en moque.. Elle agace les voisins et peut conduire à un procès verbal pour nuisance sonore.

- L'alarme sonore intérieure : bruyante, elle dérange et fait fuir les cambrioleurs qui ne peuvent savoir si celle-ci est reliée à un centre d'intervention.

Voisins vigilants "à développer"

- Une initiative lancée il y a quelques années dans une commune du midi. Elle a permis de réduire notablement les cambriolages. La méthode s'appuie sur des habitants du quartier qui servent de référents pour la gendarmerie en signalant les mouvements ou présence inhabituels de personnes ou de véhicules.

- Chaque information ou petit détail est important dans une procédure d'identification. Ils permettent par recoupement de faire avancer plus rapidement l'instruction de l'enquête.

Les personnels chargés de sa mise en œuvre sont :

Maréchal des logis chef Stéphane ARRAGAIN et Maréchal des logis Alex BELGARRIC

Pour conclure, le Major RODDE informe l'assemblée que dans le cadre d'une commission à laquelle il participe, il a été décidé de créer une liaison verte (piste cyclable) reliant les communes de la C.A.P.S.

Le bureau fera dès que possible un complément d'information sur le sujet.

Commission n° 2, Z.A.C

M. René PERRIN, vice-président du C.Q Val d'Albian, membre de la commission.

La Z.A.C appelée Quartier de la Mare aux Saules peut se décomposer en 6 chantiers :

- Maisons à vendre (174)
- Maisons sociales à louer (47)
- Terrains à bâtir avec construction libre (26)
- Crèche (1)
- Centre commercial (super marché + 5 commerces)
- Terrain à bâtir à vocation de service (3500 m²)

A cette date la situation des chantiers est la suivante :

Maisons à vendre

- 60 livrées et habitées,
- 23 dont la construction est en cours,
- La société MARIIGNAN prévoit la fin des travaux pour le 3^{ème} trimestre 2012.

Maisons sociales à louer

- La fin des travaux est prévue pour le 1^{er} trimestre 2011

Les règles d'attribution ont déjà fait l'objet d'une information par Monsieur le Maire.

Pour mémoire :

Les logements sont attribués sur dossier par : la Préfecture, la commune et le 1 % patronal.
Actuellement la commune dispose de 9 maisons à attribuer. Il est possible que ce chiffre évolue si la Préfecture libère des logements et les met à la disposition de la commune pour l'attribution. A suivre !

Les décisions d'attribution sont prévues avant la fin 2010.

Terrains à bâtir avec construction libre

- 16 sont vendus, dont 12 constructions terminées ou en cours, 4 habitées

Crèche

- Etablissement privé de 40 berceaux dont 30 sont réservés pour les habitants de SACLAY.
- Les travaux ont commencé au mois de mai et l'ouverture est prévue dans le premier trimestre 2011.

Centre commercial

- Le permis de construire déposé par la société SIMPLY MARKET (groupe AUCHAN) a été accepté pour 999 m² et leur demande d'extension de 500 m² a été validée.

Les communes de Jouy en Josas et de Buc ainsi que la Communauté d'agglomération du Grand Parc ont intenté une action devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (C.N.A.C) pour annuler cette décision. Leur demande a été rejetée par la C.N.A.C.

Dans l'hypothèse où aucune suite n'est donnée (appel devant le Tribunal Administratif) les travaux pourront commencer pour se terminer dans 9 à 12 mois.

Terrain à bâtir à vocation de service

- L'enquête sur les besoins des SACLAYSIENS a permis d'identifier des items
- La synthèse de toutes les réponses a été mise à la connaissance de l'assemblée par un affichage dans la salle Loisirs et Culture.

- Trois axes se dégagent :
 - ✓ Aménagement pour personnes âgées
 - ✓ Aménagement loisirs et culture
 - ✓ Aménagement pour commerces et prestataires

Le conseil municipal est favorable à un aménagement pour les personnes âgées !

Des difficultés relatives à l'usage des locaux qui ne doivent pas être apparentés à des logements freinent l'élaboration du dossier. Le problème majeur repose sur le seuil de rentabilité !

La recherche d'une solution est toujours d'actualité (ex. agrandissement du Centre Médical etc.)

Divers aménagements existent ou vont exister dans la périphérie de la Z.A.C.

Les Ecoles

- La maternelle dispose de 5 classes dont 3 utilisées (petite, moyenne et grande sections).
- L'école primaire fonctionnera avec 9 classes à la prochaine rentrée scolaire (septembre 2010)
- L'aménagement pour la dépose minute sera terminé pour la fin de l'année. Il n'y aura plus d'accès possible par la rue Victor Hugo.

La Mare du TONKIN et son environnement

- Elle a été complètement nettoyée et réaménagée

Le rond point (sur la 446)

- Il sera aménagé au niveau du centre commercial et desservira l'axe Jouy en Josas - Christ de SACLAY, le H.E.C, la commune par la Z.A.C et le parking du centre commercial.
- Le maître d'ouvrage est le Conseil Général et le financement est bouclé.
- Les travaux débuteront début 2011 pour se terminer fin 2011 – début 2012

Votre bureau se rapprochera de la municipalité pour identifier les éventuelles nuisances pour les habitants et l'impact d'une éventuelle déviation de la circulation par le Val d'Albian.

Commission n° 3, A.D.S.L

M. François LETENDRE, membre du bureau du C.Q Val d'Albian, pilote de la commission.

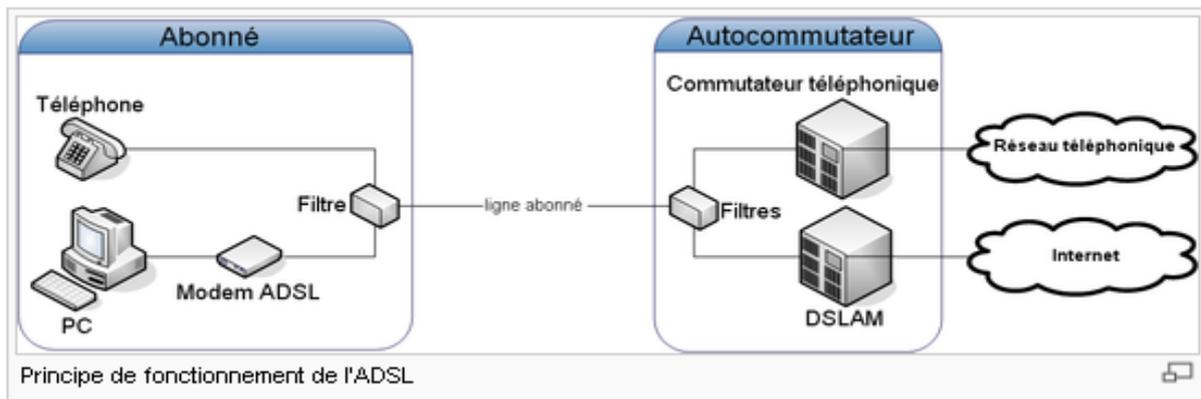
Pour comprendre la situation du Val d'Albian, il est indispensable de faire un état des lieux !

Notre commune fait partie de la C.A.P.S (Communauté d'Agglomérations du Plateau de Saclay) qui comprend les communes de : Palaiseau, Orsay, Bures s/Yvette, Gometz-le-Chatel, Gif s/Yvette, Igny, Saint-Aubin, Villier-le-Bâcle, Vauhallaan, Saclay.

Aujourd'hui au Val d'Albian

- Le nœud de raccordement des abonnés au téléphone et à l'ADSL se situe à proximité du bourg (France Télécom a le monopole du réseau cuivre).
- La distance (environ 4 kms) entre le Val d'Albian et le bourg est constante. Elle entraîne une atténuation des signaux et limite le débit des informations.

Un peu de technique



* ADSL : Assymmetric Digital Subscriber Line - DSLAM : Digital Subscriber Line Access Multiplexer

Evolution technique : la fibre optique

- Le signal se propage par la lumière qu'il faut convertir ensuite en signal électrique . Il n'y a pratiquement plus d'atténuation du fait des distances.

Pour homogénéiser l'aménagement numérique du territoire, il a été décidé de mettre en œuvre une Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation d'un Réseau Très Haut Débit en fibres optiques

A l'instar de ce que fût le développement de l'électricité au début du 20^{ème} siècle, l'essor considérable des TIC * caractérise notre 21^{ème} siècle.

La conséquence : les collectivités territoriales considèrent désormais les technologies relatives aux TIC comme un facteur structurant d'aménagement du territoire et de développement économique et social.

* TIC : Techniques de l'Information et de la Communication

Qu'est-il prévu pour nous ?

- La C.A.P.S couvre les instances décisionnelles et a la capacité de mettre en œuvre les moyens techniques, financiers et de gestion globale du projet.

A cet effet, elle a mené une étude préliminaire en 2007 portant sur :

- Les carences et disparités sur le territoire,
- L'analyse de scénarios correctifs,
- La définition de modalités d'intervention adaptées à la capacité de financement.

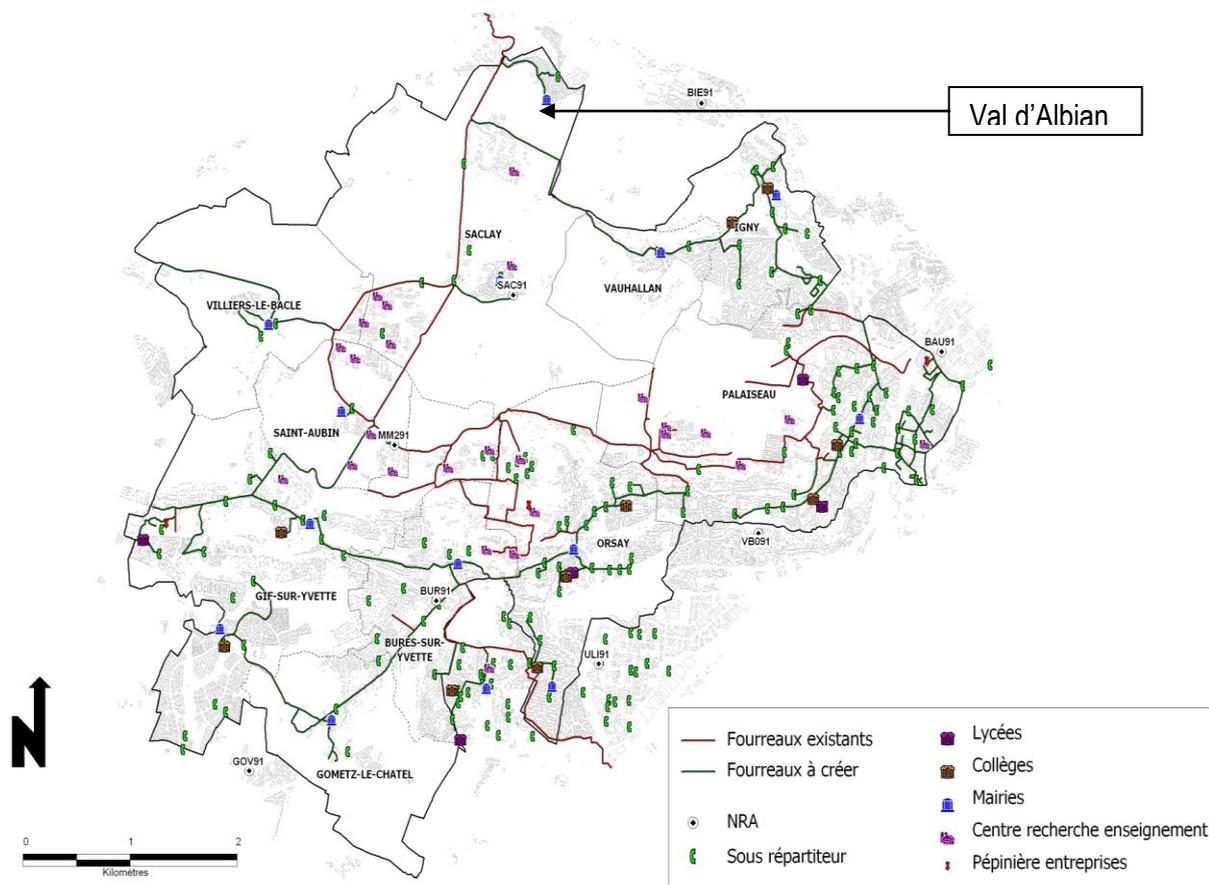
Cette étude préliminaire a permis à la C.A.P.S d'actualiser son projet et d'affiner ses choix sur les modalités de sa mise en œuvre en intégrant les 5 cibles d'usagers initiales : les particuliers, les grandes entreprises, les TPE/PME, les services publics et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

• Les objectifs

- Traiter rapidement les besoins les plus criants du territoire
- Préparer l'avenir en :
 - ✓ Bâtissant l'ossature du réseau FTTH * global (* Fiber To The Home)

- ✓ Etablissant des poches FTTH sur les secteurs les plus denses du territoire : 8 000 prises, dont au moins 3 000 apportées par les opérations d'aménagement en cours
 - ✓ Intégrant les dernières innovations technologiques : dégroupage de tous les sous-répartiteurs présentant une proportion significative de foyers à moins de 2 Mb/s
 - ✓ Répondant aux attentes des grandes entreprises et administrations, de la Communauté Enseignement Supérieur et Recherche.
- Les sites raccordés
 - Z.A.E (Zone d'Activités Economiques)
 - Sites publics ; exemple : mairies, lycées, hôpital
 - Zones particulières ; exemple : Parc Orsay, Chevry 2, Villiers le Bâcle, Institut des Hautes Etudes Scientifiques
 - Sites techniques :
 - ✓ Points de présence de tous les opérateurs, dont les centraux téléphoniques
 - ✓ Jusqu'à 87 sous-répartiteurs si leurs secteurs ne sont pas desservis en FTTH
 - ✓ Poches FTTH sur les secteurs d'habitat dense et dans les nouveaux quartiers, suivant leur proximité avec le réseau de collecte
 - Calendrier prévisionnel / Echéances
 - Novembre 2009 :
 - Présentation du principe de Délégation de Service Public en Commission n°1, puis en Bureau communautaire.
 - Adoption du principe de Délégation de Service Public en Conseil communautaire
 - Publication dans un journal d'annonces légales : présentation du projet
 - Décembre 2009 :
 - Publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence
 - Février 2010 :
 - Analyse des candidatures
 - Avis d'information à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes)
 - Envoi du document programme aux candidats admis
 - Mai 2010 :
 - Analyse des offres et avis de la Commission de Délégation de Service Public
 - Juin 2010 – Septembre 2010 :
 - Négociations avec les candidats
 - Novembre 2010 :
 - Choix du délégataire par le Conseil communautaire
 - Attribution de la Délégation de Service Public
 - Décembre 2010 – Mai 2011 :
 - Etudes et premiers travaux d'établissement du réseau
 - Mai 2011 – Juillet 2012 :
 - Finalisation des travaux de premier établissement du réseau
 - Démarrage de la commercialisation

Aménagement numérique du territoire de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay



Le Grand Paris

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal organisent une réunion publique le 18 juin 2010 à 18 h 30 au gymnase de FAVREUSE. Une invitation a été distribuée à cet effet sur toute la commune ! Les interrogations exprimées lors de la réunion du 24 novembre 2009 devraient trouver des réponses avec l'intervention de Monsieur LE RICHE, Chef du projet campus Paris - Saclay .

Divers

L'évolution de la population du Val d'Albian a conduit les membres du bureau à s'interroger sur les attentes des habitants, et à cet effet, deux nouvelles enquêtes sont proposées aux habitants du Val d'Albian :

- Enquête sur les prestations de la Mairie Annexe

Le président fait une présentation rapide du contenu en précisant que la finalité de l'enquête est de communiquer au Conseil Municipal les besoins actuels ainsi que les souhaits. Il appartiendra au Conseil Municipal d'apprécier le résultat et de bonifier dans la mesure du possible les prestations.

- Enquête sur la bibliothèque associative du Val d'Albian

Le président précise que cette enquête verra le jour sous la condition d'être validée par le bureau de l'association qui la gère. L'objectif n'est pas de se substituer à l'association mais de faire avec leur accord et participation un état des lieux sur : la connaissance et l'utilisation par les habitants, les possibilités de bonifier son fonctionnement et d'émettre des suggestions.

Les deux enquêtes seront distribuées en même temps début septembre 2010 !

Le dépouillement et les synthèses qui en ressortiront seront présentés au Comité lors de la réunion du vendredi 26 novembre 2010 et les suggestions à la municipalité avant le 15 décembre 2010.

Question : Que devient la Chapelle ?

M. François LETENDRE, il a été décidé de parier sur l'avenir en gardant à l'esprit que la Chapelle reste un lieu de culte . Elle doit être préservée et pour cela des travaux ont été réalisés ou sont en cours.

Le toit, les gouttières, les portes, les murs et l'électricité sont faits. Il reste un grand nettoyage à faire et à aménager selon les besoins deux petites salles. Une réflexion est en cours sur son utilisation éventuelle par des associations.

L'inauguration est prévue le samedi 25 septembre 2010 à partir de 16 heures

Avant de conclure, le Président interroge l'assemblée sur :

- le nombre annuel de réunions du Comité de Quartier

Le Comité décide de maintenir à deux (2) le nombre de réunions annuelles.

- l'appel à candidature pour être membre du bureau

Monsieur Sylvain SABATIER, habitant la Z.A.C, rue Emile ZOLA, devient membre du bureau

La réunion est clôturée à 23 heures.

J-CI. BREGNIAS, le 11/06/2010